

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil municipal du lundi 8 novembre 2021

Le conseil municipal de Mérignac s'est réuni hier soir pour tracer les grandes orientations budgétaires de 2022. Malgré un contexte sanitaire et économique compliqué, la Ville de Mérignac a su maintenir une gestion dynamique de ses finances et anticiper les besoins des habitants.

Dans le but de rendre compte régulièrement de l'action de l'équipe municipale Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole, a ouvert le conseil par un point d'étape sur les un an de mandature.

Orientations budgétaires : une gestion pragmatique pour un programme de réalisations ambitieux

Après deux exercices réalisés en pleine crise sanitaire, le budget 2022 a été construit dans un contexte de retour à la normale du fonctionnement des services. Les grandes orientations budgétaires de la Ville sont marquées par un autofinancement satisfaisant permettant de financer un programme d'investissements ambitieux. Elles reflètent également la volonté de Mérignac de poursuivre ses efforts vers la transition écologique et d'accompagner les plus fragiles. Le montant d'investissement prévu pour 2022 se situe entre 23 et 25 M€ (23M€ en 2021). La dotation globale de fonctionnement (DGF) est toujours en recul : 3,9 M€ pour 2022 (4,2 M€ en 2021). Pour mémoire, elle était de 10,5 M€ en 2013.

Les actions en matière de transition écologique sont guidées par trois grands axes : favoriser une énergie durable, renforcer la place de la nature en ville et agir pour une ville zéro déchet et zéro plastique. Le budget 2022 met toujours l'accent sur la qualité des services à la population notamment en anticipant la croissance des effectifs scolaires (recrutement d'ATSEM, animateurs etc...). La tranquillité publique est un thème majeur avec le développement de la police municipale et la création de concierges de quartier. L'accompagnement des personnes les plus fragiles demeure une priorité de la Ville.

Sur le plan des investissements, 2022 sera une année fertile. Alain Anziani a souligné le dynamisme de la ville en matière de réalisations tout en rappelant les contraintes de l'action publique : « *Le taux de réalisation dépend du temps de conception de l'ouvrage, de la complexité des marchés publics puis de l'exécution du projet, ce temps est invisible pour les habitants mais il représente un travail conséquent* ». Avec une fourchette d'investissement estimée entre 23 et 25 M€, de nombreux équipements sont en cours de réalisation : les groupes scolaires Arnaud Lafon, Jean Macé, le gymnase Edouard Herriot, les Maisons des habitants d'Arlac et de la Glacière, la création d'espaces verts, la Maison de la nature ou encore le lancement du projet de rénovation du Krakatoa.

Malgré une situation sanitaire encore fragile, Mérignac peut s'appuyer sur une gestion solide et pragmatique de ses finances. Pour preuve, l'encours de la dette par habitant est de 105 €, en comparaison il est de 1367 € dans les villes de même strate.

Également à l'ordre du jour :

- Les élus ont approuvé **le contrat de co-développement** de 5^{ème} génération 2021 – 2023 avec Bordeaux Métropole. Pour la ville de Mérignac, il concerne 95 fiches actions pour un montant estimatif prévisionnel de 98 M€.
- **Le rapport Développement Durable 2021** de la ville a été présenté. Il a pour but de rendre compte de l'état d'avancement de la ville dans sa démarche Agenda 21. Il cible plus spécifiquement 5 enjeux majeurs : le climat, la biodiversité, l'usage des sols, la santé et l'inclusion sociale. Retrouvez-le en intégralité sur merignac.com
- Le conseil municipal a approuvé le lancement de **trois opérations d'amélioration programmées de l'habitat dans le quartier du Burck** sur les copropriétés des Géraniums, des Hélioïotropes et des Iris. Depuis une dizaine d'années, Bordeaux Métropole a engagé, en étroite concertation avec les villes de Mérignac et Pessac, un travail de requalification des copropriétés dégradées du Burck. Cet habitat dense de 1203 logements (83% sur Mérignac soit 999 logements et 17% sur Pessac soit 204 logements) se caractérise par différentes problématiques de mal logement. Cette action publique sur un parc privé pour améliorer les conditions de vie des habitants est particulièrement innovante.

Contact presse :

Virginie Bougant

Chargée de communication et relations presse

06 27 52 48 69

v.bougant@merignac.com